

ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ
Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 1
tel : 03 87 34 69 02
Secrétariat Général

Marché N°1/2010

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

C.C.A.P.

Objet du Marché :	Fourniture de mobilier de bureau
Pouvoir adjudicateur :	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
Agent comptable assignataire	Mme l'agent comptable de l'ENIM
Type de marché :	Procédure adaptée

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Il porte sur la fourniture de mobilier de bureau destiné à l'ENIM :

La fourniture est composée de 2 lots indépendants:

Lot 1 : Postes de travail et Tables de réunion

Lot 2 : Armoires

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissant:

- 1- L'acte d'engagement souscrit par le candidat
- 2- L'annexe à l'acte d'engagement
- 3- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'ENIM, fait seul foi
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques particulières paraphé
- 5- Le Cahier des Clauses Administratives Générales fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009)

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

- 1- Le mobilier de bureau objet du marché devra être livré à l'ENIM dans le délai de 3 semaines, à compter de la réception du bon de commande. Le lieu de livraison sera à la nouvelle ENIM située :

1, route d'Ars-Laquenexy à METZ – Technopôle

Le bon de livraison devra comporter notamment l'identification des fournitures livrées et leur répartition par colis. Chaque colis contiendra l'inventaire de son contenu. Chaque meuble sera livré avec une notice d'utilisation.

ARTICLE 4 : VERIFICATION DU SERVICE FAIT

L'ENIM devra signer un document élaboré par le titulaire du marché, présenté par le livreur, attestant la correspondance entre le bon de livraison et le nombre de colis reçus.

ARTICLE 5 : GARANTIE DES MOBILIERS

Le délai de garantie des mobiliers est fixé à 5 ans à compter de leur réception. Pendant la période de garantie, le titulaire assurera gratuitement le remplacement de toute pièce reconnue défectueuse en prenant à son compte les frais de main-d'œuvre et autres charges nécessaires à cet effet.

Au cas où le matériel viendrait à être momentanément défaillant, par suite d'une avarie quelconque pendant le délai de garantie, celui-ci serait automatiquement prolongé du nombre de jours écoulés entre la date où le défaut aura été signalé et la date de remise en état.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Les prix sont fermes et indiqués par le titulaire par référence à un prix catalogue. Le paiement se fera par mandat administratif à 30 jours, à compter de la constatation du service fait.

Le fournisseur devra produire pour le paiement, une facture signée et datée, un original et 3 copies, conformément au bon de commande reçu. La facture sera adressée à l'adresse actuelle de l'ENIM :

ENIM – Services Financiers

Ile du Saulcy

57045 METZ cedex 1

La facture portera les indications suivantes :

Nom et adresse du créancier

N° de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'Acte d'engagement

La fourniture livrée

Le prix unitaire hors TVA

Le taux et le montant de la TVA

Le montant total des fournitures livrées

La date.

ARTICLE 7 : PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article 14 du CCAG FCS, lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon la formule suivante :

$$P = \frac{V * R}{1000} \quad \text{dans laquelle}$$

P = Montant des pénalités
V = Valeur des prestations hors taxes
R = Nombre de jours de retard

ARTICLE 8 : RESILIATION DU MARCHE – EXECUTION PAR DEFAULT

La résiliation du marché et son exécution par défaut obéissent aux règles posées par les articles 29 à 36 du CCAG. Il est précisé qu'en cas de cessation volontaire d'activité, de faillite ou de liquidation judiciaire, le marché sera résilié de plein droit.